

Réunion des référents APMF - TMFPO – Le 26.11.2019

Présents : Christine Decarité Bérot, Corinne Guillou, Audrey Ringot, Christine Deitsch, Benoit Chardonnet, Hanitra Ramarovoaka

Excusés : Sophie Guilhaume, Amara Simakha, Bénédicte Defossez, Kévin Deroubaix, Dominique Lamothe.

1. Les démarches de Nicolas LAURIOT DIT PREVOST :

SADJAV :

Nicolas a rencontré Ségolène PASQUIER et Dominique PENA. Il nous fait part que le SADJAV constate des écarts de financement entre les différents territoires et disent pouvoir désormais accueillir les demandes financières des structures de MF pour compléter les financements obtenus jusque-là.

Ils sont très satisfaits des remontées de l'activité par les structures via Sphynx.

Le SADJAV souhaiterait avoir une connaissance précise du nombre de MF DE sur le territoire national (salariés et libéraux).

CNAF : Contact ok, Rendez-vous à programmer

Les 4 TGI : Rencontres quasi toutes effectuées (MF, JAF, avocat-e-s, CAF, magistrat-e-s)

UNAF : Nicolas s'est mis en lien avec la sociologue de l'UNAF

Clôture des rencontres de terrain : 31/01/20

2. Poursuite du travail du Groupe des référents :

Proposition d'adresser 3 questionnaires pour compléter le travail auprès des acteurs des 4 TGI :

- L'un, sous forme de « quizz » sera adressé à l'ensemble des adhérents pour identifier les représentations, les croyances et peut-être les peurs, et nous permettre de montrer l'évolution de notre réflexions, et comment, ensemble au sein du Copil, et également sur les territoires, nous avons pu transformer nos peurs en axes de vigilance, pour mieux concevoir l'éthique de notre pratique dans ce contexte de la TMFPO.
- L'autre pour mieux identifier les pratiques des MF sur le ressort des TGI TMFPO
- L'autre pour identifier les questions et l'évolution des représentations des magistrat-e-s et des avocat-e-s

Construction du questionnaire :

- Reprise de l'outil Abaque de Régnier. (= outil d'aide à la visualisation des questionnements de chacun ou partagés pour mieux prendre des décisions)
- Relecture de nos premières réflexions
- Mise en perspective avec l'évolution de notre réflexion, et notre compétence à avoir pu ajuster et plus exactement **concevoir** des outils, des réponses càd notre posture.
- Identifier la représentation et le point de vue sur la place des avocats-e-s durant les séances de médiation familiale : distinguer l'information du processus (1^{er} thème à questionner)
- Qualifier la relation avec les magistrats dans le cadre de la TMFPO
- Point de vue sur les critères de dispense
- Point de vue sur les critères d'irrecevabilité
- Questionnaire aux autres acteurs : magistrat-e-s et avocat-e-s : sur l'évolution de leur pratique, de leur regard sur le partenariat, sur ce qu'ils constatent pour les personnes...

Pour la rencontre du 14 janvier :

- Identifier les centres de médiation (Avocats-médiateurs) sur chaque Ressort, pour pouvoir leur adresser le questionnaire Avocats et Médiateurs
- Identifier les coordonnées du barreau du ressort TGI et pourquoi pas quelques avocats auxquels adresser les questionnaires

Envoi des questionnaires en Février

NANTES :

Effet du financement précaire lié à la TMFPO : La MF recrutée pour la TMFPO a vu son contrat en CDD se terminer. L'équipe est donc réduite dans l'attente d'un prochain recrutement....

EVRY :

Quelques chiffres pour 2019 : 686 enregistrement de nouvelles demandes - 1157 audiences - 230 irrecevabilités - 188 renvois 27 accords homologués – 180 dispenses (violences conjugales et situations de distance géographique, notamment).

Volonté du TGI d'identifier les MF exerçant en libéral pour développer le travail avec eux et leur adresser les divers documents élaborés et voir de quelle manière ils pourraient être associés aux travaux en cours, et plus largement aux relations MF – TGI.

→ Un signe de l'évolution de la considération des praticiens libéraux et de la visibilité de notre corps professionnels !

Benoît va essayer de prendre contact avec les MFL pour poursuivre notre travail de maillage.

MONTPELLIER

Pas d'évolutions particulières depuis la dernière rencontre.

CHERBOURG

La MF qui exerçait jusque-là dans le cadre d'une mutualisation des deux services de MF n'exerce plus ; recrutement en cours.

Christine nous partage comment aujourd'hui l'accueil des avocats peut faire partie de sa pratique.

→ Discussion sur la sécurité que nous a apporté la nécessaire confrontation aux demandes de participation des avocats, à l'acceptation de notre position et de notre posture... Nouveau signe de la reconnaissance à laquelle nous aspirons !

3. Échanges :

Réflexions sur l'organisation des ateliers :

Trouver une méthode de travail pour permettre aux participants une réflexion et une problématisation des questions, et ainsi éviter les témoignages de pratiques, qui même s'ils sont toujours intéressants pourraient être un frein à notre objectif de concevoir ensemble des recommandations.

Les animateurs des ateliers : Les membres du Copil + des MF qui pourraient animer ces ateliers (nous pensons à des collègues). A s'en reparler lors de notre prochaine rencontre, le 14/01/20.

Quelques sujets pensés aujourd'hui pour les ateliers :

Quelles perceptions avez-vous à propos de :

- La présence des avocats ?
- L'obligation de rendre des attestations ?
- Le partenariat avec les acteurs de justice ?
- Le **T** de TMFPO : La séance de tentative est-elle une première séance analogue aux MF hors TMFPO ?
- Le **M** de TMFPO : Quels sont les professionnels qui pratiquent la TMFPO : Les MF DE, d'autres médiateurs, quelles professions juridiques (Quid des notaires ? huissiers ?)
- Le **F** de TMFPO : A vouloir dire qu'il s'agit d'une démarche de Médiation Familiale, n'avons-nous pas permis aux autres professionnels de dire qu'ils font de la médiation familiale ?!...
- Le **P** de TMFPO : Que signifie dans ce dispositif *Préalable* ? Le Processus s'en trouve-t-il modifié ? Est-ce un problème ?
- Le **O** de TMFPO : Comment mettre au travail la contrainte ?
-

Cette TMFPO nous a invité à revisiter notre conception du processus. On travaille sur une autre temporalité ; Le processus autour de l'objet amené.

Si on n'est pas vigilant, on peut être embarqué à ne traiter que l'objet du conflit qui a suscité la requête. Comment tenir en peu de temps sur les sujets qui font notre spécificité : le travail de la relation, de l'intime...

Chaque séance est un processus....

RAPPEL DES OBJECTIFS :

Nous pensons qu'une homogénéisation des pratiques et des modalités uniques d'organisation sur le territoire national n'est ni opportune ni pertinente, parce que chaque territoire a ses spécificités. L'homogénéisation est un empêchement à l'accueil personnalisé des personnes.

Enjeux de nos travaux et de l'évaluation proposée par l'APMF :

- Comment la TMFPO impacte, questionne nos pratiques.
- Comment nous avons travaillé pour que les pratiques continuent d'être pensées et mises en œuvre au regard de l'éthique de pratique et des règles déontologiques.
- **Évaluer l'évolution des relations interprofessionnelles** : Ce qui se passe pour la profession de MF, la pratique de MF avec les autres professions juridiques, travail social, financeurs...

Une journée nationale d'Étude, le 15 mai 2019, pour :

- Restituer le travail d'évaluation, mené par les référents APMF de la TMFPO depuis 3 ans, et accompagné par Nicolas Lauriot Dit Prévost.
- Travailler en ateliers sur des axes de vigilances et des questions que nous allons identifier ensemble.
- Élaborer collectivement des recommandations et la position de l'APMF
- Accueillir les financeurs, des prescripteurs, des élus et des partenaires pour les leur présenter.

Et également pour :

- Rassurer les MF sur la généralisation éventuelle
- Soutenir les praticiens et les structures dans sa mise en œuvre
- Transmettre notre expérience, nos questionnements et les réponses que nous avons élaborés, au sein de services, sur les territoires et nationalement.

Nous avons beaucoup de réserves et de craintes. En même temps, en MF, nous travaillons avec les peurs et la colère aussi. Il s'agit d'identifier qu'il n'y a pas de danger pour le métier, notamment parce que nous avons travaillé ensemble à nous questionner, à repérer les dangers et aussi de nouvelles pratiques de partenariats, su maintenir nos fondamentaux, même lorsqu'ils ont pu être remis en cause.

Certes nous avons identifié des lignes de clivage, mais aussi des communs et des zones de rencontre, rappelé nos frontières et créé des passages pour favoriser la circulation des personnes et de la réflexion.

Finalement, nous constatons une reconnaissance de notre métier et de notre spécificité, et particulièrement du Diplôme d'État.

Ce travail aboutit à un constat et une volonté partagée. L'harmonisation et la transmission des pratiques ne doit pas conduire à une homogénéisation ni à un quelconque guide méthodologique de la TMFPO. Il ne s'agit pas de proposer une modélisation mais bien de favoriser la créativité en médiation familiale.

L'APMF a demandé et obtenu des financements supplémentaires qui permettront de :

- poursuivre ce travail, et notamment le questionnaire à co-construire, à adresser et à traiter.
- d'organiser la JNE du 15 mai 2020.

Prochaines rencontres :

Mardi 14 janvier, Vendredi 27 mars, Vendredi 17 avril

et JNE le 15 mai 2020 à PARIS